

Trophée d'Agility par Équipe 2025

Modalités de participation

Pour les conditions de participation, se référer au règlement du Trophée d'Agility par Equipes.

1. Transmission des dossiers

Dans la semaine suivant le sélectif, le CTT transmet le dossier complet des équipes remplissant les conditions de participation à :

Arlette CATTOEN
3 Chemin Larrieu
31600 LHERM

Le dossier transmis contient les feuilles de résultats des équipes qui acceptent ou refusent leur sélection, signées par le capitaine dans la case correspondante.

2. Transmission des paiements

Le CTT transmettra aussi un dossier des équipes acceptant la participation à :

Guillaume GOURGUECHON
11 Lotissement de la Devèze
15600 ST ETIENNE DE MAURS

Le dossier comprend :

- a) Un exemplaire de la feuille des résultats définitifs.
- b) Un chèque de 88 € par équipe à l'ordre de « Sport Cynophile Arpajonnais »

Préciser au dos du chèque : *trophée par équipe, le nom de l'équipe et la grande région de sélection*. Aucun remboursement ne sera effectué après réception des dossiers

3. Quotas

	S	M	I	L	
Grande région 1	3	4	3	7	17
Grande région 2	3	3	2	5	13
Grande région 3	3	3	3	7	16
Grande région 4	3	3	3	7	16
Grande région 5	4	3	2	8	17
Grande région 6	3	4	4	8	19
Grande région 7	3	3	4	7	17
	22	23	21	49	
Lauréat année A-1	1	1	1	1	4